

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE,

Travail – Justice – Solidarité

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

DECRET D/2016/.....⁰³⁶ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION D'UNE LIGNE DE CREDIT
LIBELLEE EN DOLLARS EN DATE DU 12 AOÛT 2015 ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE INDIENNE
D'EXPORT-IMPORT.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/005/AN du 18 janvier 2016, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2016/⁰²⁴ /PRG/SGG du ²⁰ JAN. 2016, portant promulgation de la Loi
L/2016/005/AN du 18 janvier 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention d'une ligne de crédit libellée en dollars en date du 12 août 2015 entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Indienne d'Export-Import.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le^{12 FEV. 2016}


Prof. ALPHA CONDE